

L'accueil des réfugiés dans l'enseignement supérieur en France et dans le monde

Introduction 4

Les étudiants réfugiés dans le monde 6

L'accueil des étudiants réfugiés à l'échelle locale

L'accueil des étudiants réfugiés dans l'Union européenne

Les initiatives pour les étudiants et les chercheurs réfugiés en France 22

L'accueil des étudiants réfugiés en France



Des outils pour faciliter l'accueil des étudiants et des chercheurs réfugiés

Conclusion 33

Méthodologie

Glossaire

L'essentiel

LES RÉFUGIÉS, UN DÉFI POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

26 millions de réfugiés dans le monde en 2019, dont plus de 6 millions de Syriens.

80 % des déplacés partent dans un pays limitrophe : la Turquie accueille à elle seule **3,7 millions** de réfugiés.

Seule **une très faible proportion** de réfugiés a accès à l'enseignement supérieur

LE DISPOSITIF FRANÇAIS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS RÉFUGIÉS

207 chercheurs en exil accueillis en France dans le cadre du programme PAUSE.

Création d'un diplôme universitaire spécifique aux étudiants réfugiés : **19 établissements participant**, donnant ainsi accès aux bourses d'études du gouvernement français.

Un réseau d'associations et d'acteurs privés actif : Wintegreat a par exemple permis à plus de **1 000 réfugiés** de suivre une formation en France.

LES INITIATIVES DANS L'UNION EUROPÉENNE

L'Europe joue un rôle phare dans l'accueil de réfugiés.

1,3 million en Allemagne, **400 000** en France.

25 000 étudiants réfugiés en Allemagne.

ET DANS LES PAYS VOISINS

Encourager les projets favorisant l'intégration de l'enseignement supérieur dans les pays limitrophes (HOPES).

37 000 réfugiés et jeunes en situation de précarité ont bénéficié des **32 projets financés par HOPES**



19 diplômes universitaires « Passerelle – étudiants en exil »

Introduction

En 2019, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), agence des Nations unies, compte 70,8 millions de personnes déplacées dans le monde, un chiffre historique sans précédent. Sur ce total, désignant l'ensemble des individus forcés de fuir leur foyer pour des raisons sécuritaires, le HCR recense près de 26 millions de réfugiés.

Chaque jour, 37 000 personnes sont forcées de fuir les conflits et la persécution dans leur pays de résidence. Les guerres d'Afghanistan puis de Syrie, le conflit au Soudan du Sud et les catastrophes humanitaires qu'ont engendré ces événements sont les principaux catalyseurs des déplacements forcés de population. En effet, 57 % des réfugiés dans le monde sont originaires de ces trois pays : 6,7 millions de réfugiés sont syriens, 2,7 millions sont afghans et 2,3 millions sont originaires du Soudan du Sud.

Ce sont d'abord les pays frontaliers des foyers d'origine qui font face aux afflux des populations déplacées. Selon le HCR, 80 % des personnes réfugiées dans le monde vivent dans des pays voisins de leur nation d'origine. Mais au-delà d'un défi régional, l'accueil et l'intégration des réfugiés constituent deux enjeux mondiaux auxquels chaque pays se trouve confronté. Aujourd'hui, seulement 92 400 réfugiés sont considérés comme « réinstallés », c'est-à-dire moins de 1 %.

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION, UN DROIT ET UN DEVOIR

La population réfugiée est particulièrement jeune : la moitié a moins de 18 ans. Tel qu'il est défini par la Convention de Genève, datée du 28 juillet 1951, l'accès à l'éducation pour les jeunes réfugiés est considéré comme un droit international. Les Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en septembre 2015 renforcent également cette disposition. L'objectif 4 est ainsi formulé : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et

promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Il fixe même comme objectif que d'ici 2030 « les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ». À long terme, **l'éducation s'impose en effet comme la condition sine qua non de l'intégration sociale, économique et politique des jeunes réfugiés**. La maîtrise de la langue du pays d'accueil, la reconnaissance des qualifications et l'accès à une formation sont autant d'éléments nécessaires à l'obtention d'un emploi.

OUTILS ET ENJEUX DE L'ÉTUDE

Cette note propose d'établir un état des lieux des dispositifs d'accueil de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et dans le monde à destination des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'objectif est d'offrir un panorama des formations mises en place et de distinguer les principaux enjeux qui jalonnent l'accueil et l'intégration des étudiants en exil.

Il est toutefois difficile de quantifier avec précision les effectifs d'étudiants réfugiés. De plus, les concepts de « réfugiés », d'« immigrés », d'« exilés » et de « déplacés » font souvent l'objet de confusions¹. Enfin, une multiplicité d'acteurs intervient à différentes échelles : des communautés locales, des universités et des écoles, des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non-gouvernementales et des associations². Cela implique d'interroger et de prendre en compte les démarches menées par chacune d'elles pour considérer l'ensemble des actions menées.

1 Pour des définitions détaillées de ces concepts, voir le glossaire en page 34.

2 Guillaume Tronchet. « L'accueil des étudiants réfugiés au XX^e siècle. Un chantier d'histoire globale », *Monde(s)*, 15, 2019, pp. 93-116.

**« assurer l'accès de tous
à une éducation de qualité,
sur un pied d'égalité, et
promouvoir les possibilités
d'apprentissage tout
au long de la vie »**

Organisation des Nations Unies,
Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015

Partie 01

Les étudiants réfugiés dans le monde



L'origine des réfugiés est diverse, tout comme les raisons qui expliquent ces déplacements : guerres civiles, persécutions politiques et crises économiques sont pendant les plus fréquentes. Parmi les événements les plus marquants, la guerre en Syrie a provoqué le départ de plus de 6,7 millions de personnes depuis 2011. Les conditions d'accueil sont très souvent désastreuses et peu nombreux sont les réfugiés qui peuvent prétendre à un cursus (en particulier diplômant) au sein de leur pays d'accueil. Plusieurs raisons l'expliquent : la barrière de la langue ; la difficulté des pays d'accueil à mettre en place les infrastructures nécessaires ; l'absence de documents d'identité et de preuves de diplômes ; le manque de volonté politique à l'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur ou encore la précarité et l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles.

L'accueil des étudiants réfugiés à l'échelle locale

LES RÉFUGIÉS PARTENT AVANT TOUT DANS LES PAYS LIMITOPHES

La grande majorité des déplacés restent dans leur pays d'origine et **environ 80 % des réfugiés vivent dans un pays voisin**. La Turquie est par exemple le premier pays d'accueil des réfugiés dans le monde avec 3,7 millions de déplacés, suivie par le Pakistan (1,4 million), l'Ouganda (1,2 million), puis le Soudan (1,1 million). Si l'on rapporte le nombre de réfugiés au ratio de la population, c'est alors **le Liban qui se distingue en première place** avec près d'un million de réfugiés en 2018 pour une population de six millions de personnes.

Ces pays disposent rarement des moyens et des infrastructures nécessaires à l'accueil d'un afflux constant de populations déplacées. Les réfugiés y sont souvent logés dans des camps où les conditions de vie sont difficiles, et les sorties de ces camps, contrôlées. Dans le camp de réfugiés

Zaatari (Jordanie) par exemple, il est nécessaire d'avoir un garant lié par le sang ou le mariage pour avoir le droit de sortir du camp. Ce type de précautions répond à la fois à des impératifs d'efficacité pour maximiser la distribution de l'aide humanitaire, mais également à des visées sécuritaires afin de contrôler la population des réfugiés¹. Ces mesures freinent leur intégration en rendant difficile l'accès à l'emploi, l'apprentissage de la langue du pays hôte ou tout simplement l'établissement de relations sociales.

Elles compliquent également la possibilité de poursuivre ses études. Or, selon un rapport de l'ONU datant de 2017², l'interruption de l'éducation des jeunes réfugiés est considérée comme l'un des problèmes les plus préoccupants posés par les déplacements de population, et ce, pour plusieurs raisons. À long terme, cela pose effectivement la question des ressources financières et de la qualité de vie des réfugiés. Certains auteurs

1 Voir Ledwith, Alison. *Zaatari: The Instant City*, Boston, Affordable Housing Institute, 2014 ; Ababsa, Myriam. « De la crise humanitaire à la crise sécuritaire. Les dispositifs de contrôle des réfugiés syriens en Jordanie (2011-2015) », *Revue européenne des migrations internationales*, 31(3-4), 2015, pp. 73-101 ; Dorai, Kamel. « La Jordanie et les réfugiés syriens », *La vie des idées*, 2016

2 Al-Hawamdeh, Ahmad et El-Ghali, Hana A. *Higher Education and Syrian Refugee Students : The Case of Jordan (Policies, Practices and Perspectives)*, The Regional Conference on Higher Education in Crisis Situation : Synergizing Policies and Promising Practices to enhance Access, Equity and Quality in the Arab Region, HCR et UNESCO, 2017.

pointent également le fait que les jeunes réfugiés, lorsqu'ils ne sont pas intégrés dans la société, constituent des cibles idéales pour le recrutement de militaires, de groupes criminels ou encore de travailleurs du sexe³. Enfin, **une génération « non-éduquée » n'aura pas les moyens d'assurer la reconstruction économique, politique, éducative et structurelle de son pays à la suite du conflit.**

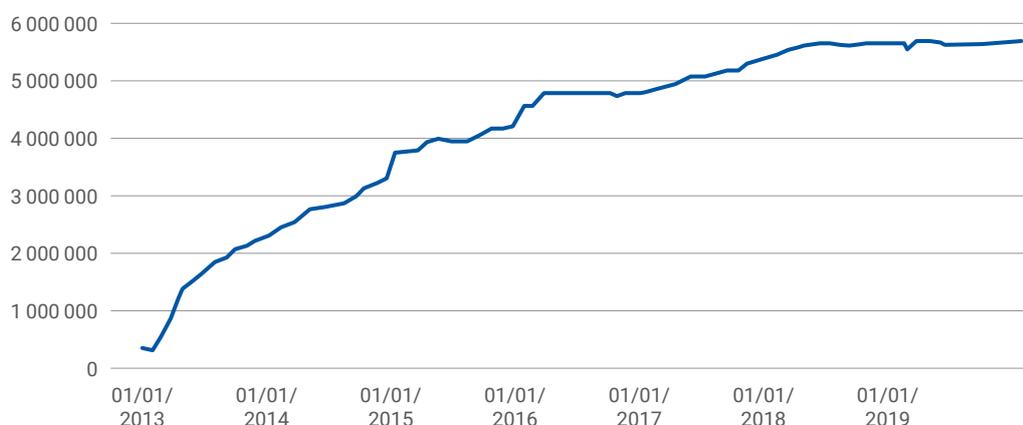
Les étudiants réfugiés syriens

Près de 5,6 millions de Syriens ont fui et se sont réfugiés dans les pays limitrophes. La Turquie en accueille le plus grand nombre, soit environ 3,6 millions de personnes actuellement. La grande majorité des réfugiés syriens vit en milieu urbain et environ 8 % sont logés dans des camps de réfugiés. Au Liban, la vie est une lutte quotidienne pour près d'un million de réfugiés syriens qui vivent sans ressources financières ou presque. Environ 70 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il n'y a pas de camps officiels de réfugiés au Liban. Par conséquent, les Syriens sont éparpillés en milieu urbain ou rural dans plus de 2 100 commu-

nautés différentes réparties à travers le pays. Ils partagent souvent des logements précaires et surpeuplés avec d'autres familles réfugiées. En Jordanie, plus de 655 000 hommes, femmes et enfants vivent actuellement en exil. Environ 80 % d'entre eux habitent hors des camps, tandis que plus de 139 000 autres ont trouvé refuge dans les camps de Zaatari et d'Azraq. Beaucoup sont arrivés avec des moyens financiers très limités et ont du mal à couvrir leurs besoins les plus essentiels. Ceux qui pouvaient initialement compter sur leurs économies ou sur le soutien des familles d'accueil ont aujourd'hui de plus en plus besoin d'aide. Selon les estimations, 93 % des réfugiés en Jordanie vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'Irak a également vu augmenter le nombre de Syriens arrivant dans le pays. À l'heure actuelle, le pays en accueille plus de 246 000⁴.

Il est difficile d'estimer le nombre de réfugiés qui suivent des cours dans leur pays d'accueil. Les données publiées par l'ISU sur la mobilité ne concernent que les étudiants dans un cursus diplômant, et ne distinguent pas les étudiants réfugiés des autres.

Nombre de réfugiés syriens enregistrés dans les pays limitrophes (en millions)

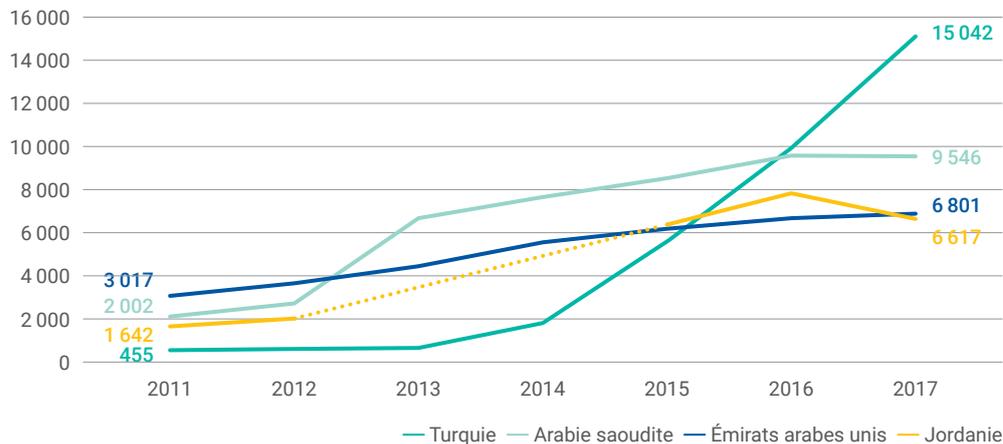


Source : HCR, janvier 2020.

3 Zeus, Barbara. « Exploring barriers to higher education in protracted refugee situations : The case of Burmese refugees in Thailand », *Journal of Refugee Studies*, 24(2), 2011, pp. 256-276.

4 HCR, janvier 2020.

Étudiants syriens en mobilité diplômante par pays d'accueil (2011-2017)



Source : ISU, janvier 2020.

Note : Absence de données pour le Liban et l'Irak, deux pays limitrophes qui accueillent également de nombreux réfugiés syriens. En pointillés sont représentées les estimations d'évolution.

L'Institute of International Education (IIE) estimait fin 2015 que le nombre de réfugiés syriens en âge d'étudier s'élèverait à environ 450 000 individus, dont un peu moins d'un quart pourrait effectivement suivre un enseignement à l'université. Depuis, le nombre de réfugiés a pratiquement doublé⁵.

Le projet Supporting Refugee Application and Admission to Higher Education Institutions in Turkey (SUPREF) de l'Union européenne (UE) fait état de 534 000 jeunes Syriens (19-24 ans) rien qu'en Turquie en 2017-2018. On pourrait également prendre en compte les 285 000 jeunes Syriens âgés de 15 à 18 ans qui pourraient théoriquement entrer dans le supérieur dans les prochaines années. Seule une très faible part d'entre eux a ou aura accès à l'enseignement supérieur⁶.

La Turquie est le premier pays d'accueil des étudiants syriens en mobilité diplômante, avec plus de 15 000 individus dans les établissements turcs en 2017. Le nombre d'étudiants syriens accueillis a été multiplié par plus de 30 depuis le début de la guerre en Syrie (455 étudiants seulement en 2011)⁷. Selon SUPREF, **20 701 jeunes syriens qui ont obtenu la protection temporaire en Turquie sont inscrits dans un établissement supérieur pour l'année universitaire 2017-2018**⁸. Deuxième pays d'accueil des Syriens en mobilité diplômante, l'Arabie saoudite voit leurs effectifs passer de 2 000 en 2011 à 9 550 en 2017⁹. Le royaume est suivi des Émirats arabes unis et de la Jordanie qui accueillent chacun un peu moins de 7 000 étudiants syriens¹⁰.

5 Magaziner, Jessica. « The Importance of Higher Education for Syrian Refugees », *World Education News+ Reviews*, décembre 2015. URL : <https://wenr.wes.org/2015/12/the-importance-of-higher-education-for-syrian-refugees>.

6 *Supporting Refugee Application and Admission to Higher Education Institutions in Turkey (SUPREF)*, inHERE Final Conference, septembre 2018, Bruxelles. URL : <https://www.inhereproject.eu/wp-content/uploads/2018/09/SUPREF-PROJECT-inHERE.pdf>.

7 Institut statistique de l'UNESCO (ISU), janvier 2020.

8 *Supporting Refugee Application and Admission to Higher Education Institutions in Turkey (SUPREF)*, op.cit.

9 ISU, janvier 2020. Les pays du Golfe n'ont pas, dans leur ensemble, proposé d'accueillir de réfugiés syriens. Cela concerne aussi bien l'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis et le Bahreïn.

10 Par comparaison, ils sont près de 4 400 en Allemagne (voir ci-dessous).

Les données des effectifs étudiants accueillis au Liban et en Irak, deux pays d'accueil des réfugiés syriens, ne sont pas disponibles. Le Centre de recherche et de développement pédagogiques (CRDP) donne toutefois des chiffres des étudiants non nationaux inscrits dans l'enseignement supérieur libanais. **En 2017-2018, ils seraient 3 900 dans les universités publiques et 17 700 dans les universités privées.** Une grande partie d'entre eux étant des Syriens et des Palestiniens : dans l'enseignement secondaire par exemple, 60 % des élèves non nationaux sont syriens et 30 % palestiniens. On estime ainsi le nombre de Syriens dans l'enseignement supérieur au Liban à environ 13 000 étudiants.

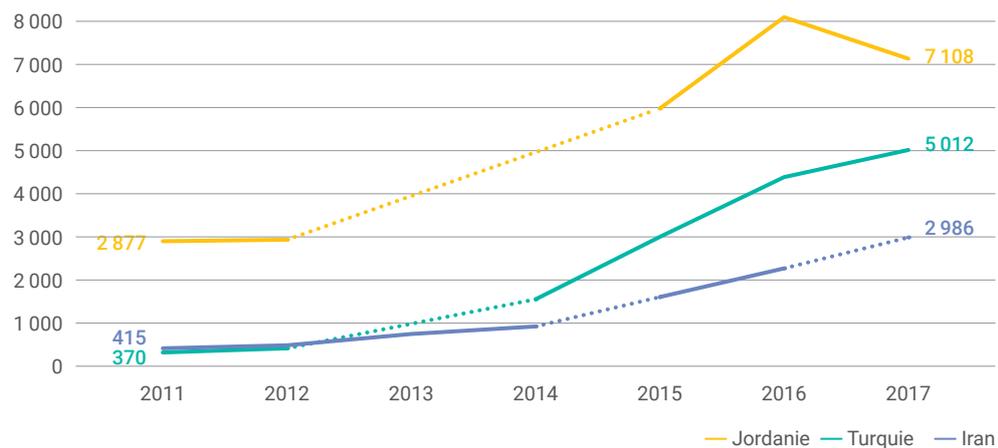
En tout, ce sont probablement plus de 40 000 étudiants syriens inscrits dans l'enseignement supérieur des pays voisins en 2017-2018. Ce chiffre ne prend pas en compte toutes les autres formes de mobilité sous lesquelles ces étudiants pourraient être recensés (mobilités d'échange,

programmes non diplômants pour les réfugiés, cours de langue, etc.).

Les étudiants réfugiés irakiens

Après des décennies de conflits, des millions d'Irakiens ont été contraints de fuir. Depuis début 2014 et la montée en puissance de l'État islamique sur le territoire, **ils sont plus de trois millions de déplacés dans le pays et environ 220 000 qui ont trouvé refuge dans un autre pays**¹¹. Cela concerne également les étudiants, dont les effectifs en mobilité diplômante ont fortement augmenté depuis cette année. Comme pour la Syrie, les principaux pays de destination sont les pays voisins. Ainsi, la Jordanie accueille plus de 7 000 étudiants irakiens en 2017, contre un peu moins de 3 000 cinq ans auparavant. La Turquie en accueille 5 000 en 2017 (un chiffre multiplié par 14 en cinq ans) et l'Iran 3 000 (multiplié par 7).

Étudiants irakiens en mobilité diplômante par pays d'accueil (2011-2017)



Source : ISU, janvier 2020.

Note : En pointillés sont représentées les estimations d'évolution.

11 Urgence Iraq, UNHCR. URL : <https://www.unhcr.org/fr-fr/urgence-en-iraq.html>.

Les réfugiés d'autres conflits

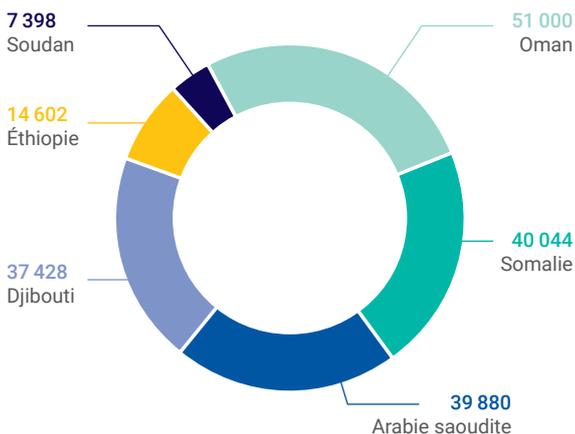
De nombreux autres conflits provoquent le déplacement de populations et ont des implications dans la mobilité des étudiants. **La guerre au Yémen**, un des pays les plus pauvres du Moyen-Orient, a aggravé la situation découlant de longues années de pauvreté et d'insécurité. De nombreux Yéménites ont quitté leur pays à partir de 2015, lors de l'intervention de la coalition arabe menée par l'Arabie saoudite.

Le rôle de l'Arabie saoudite dans ce conflit explique que le nombre de Yéménites en mobilité diplômante y soit passé de 3 400 en 2009 à 9 500 en 2017 – avec une augmentation antérieure à la crise, due certainement à la politique d'influence menée par le royaume.

La guerre au Mali, débutée en 2012, est à l'origine de nombreux déplacements de population, notamment dans les pays voisins comme

en Mauritanie (57 000), au Niger (56 500) et au Burkina Faso (25 500). Une augmentation très rapide du nombre d'étudiants maliens en mobilité diplômante est par exemple constatée au Maroc : près de 1 968 en 2017 contre seulement 237 en 2013. Cette augmentation ne s'explique pas seulement par des flux de réfugiés, mais aussi par une politique de coopération universitaire entre les deux pays (absence de besoin de visas, bourses d'études cofinancées). Avant tout, les études au Maroc permettent l'acquisition d'un titre universitaire valorisé sur le marché de l'emploi malien¹². D'autres pays de la zone accueillent également un nombre non négligeable d'étudiants maliens, comme le Sénégal (1 000 en 2017) ou la Côte d'Ivoire (300 en 2017, mais seulement 50 avant le conflit).

Nombre de déplacés yéménites dans la région, par pays d'accueil (2017)



Source : HCR, janvier 2020.

LES INITIATIVES DANS LES PAYS LIMITROPHES

Face aux défis que posent les déplacements de population et les questions migratoires au XXI^e siècle, se développent de nouvelles formes de coopération régionale et internationale, notamment à l'échelle de l'UE. **La Commission européenne a ainsi été le moteur de différents projets d'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur et de la recherche.** Son rôle se révèle particulièrement dans la coordination des actions menées à l'étranger et des programmes d'accueil des pays membres.

Les zones qui ont besoin de soutien sont d'abord limitrophes aux pays d'origine des réfugiés. L'UE développe donc des programmes directement dans ces pays. Les enjeux sont doubles, car les programmes européens s'appliquent tant à la population étudiante réfugiée qu'aux jeunes étudiants du pays d'accueil. Il s'agit donc de garantir l'accès à l'éducation tant aux jeunes réfugiés qu'aux jeunes du pays d'accueil en situation de vulnérabilité.

¹² Touré, Niandou. « Les étudiants maliens dans l'enseignement supérieur privé au Maroc. Enjeux et stratégies de distinction sociale par les études à l'étranger », *Hommes & migrations*, 1307, 2014, pp. 29-36.

LE HAUT-COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

Basé à Genève, le HCR est une agence des Nations unies destinée à protéger les réfugiés. Le HCR veille notamment sur la bonne application de la Convention de Genève de 1951. Il compte 16 803 employés et contractuels, dont 87 % sur le terrain. L'organisation est déployée sur 134 pays.

La Section pour l'information de terrain et la coordination est composée d'une équipe de statisticiens qui suivent en temps réel le nombre de personnes forcées de se déplacer, afin de prévoir le plus efficacement possible le volume d'aide et de budget à déployer. L'ensemble de ces chiffres sont publiés chaque année dans les rapports *Tendances Mondiales et Appel Global*.*

* Aperçu statistique, UNHCR. URL : <https://www.unhcr.org/fr-fr/aperçu-statistique.html>.

Le programme HOPES (*Higher and Further Education Opportunities and Perspectives for Syrians*)



HIGHER AND FURTHER EDUCATION
OPPORTUNITIES & PERSPECTIVES
FOR SYRIANS



FUNDED BY THE EUROPEAN UNION

EU REGIONAL TRUST FUND 'MADAD'

الصندوق الاستثماري الأوروبي 'مدد'

Le projet **HOPES**, financé par le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne (« le Fonds Madad de l'UE »), vise à faciliter l'accès des réfugiés syriens et des jeunes en situation de vulnérabilité des communautés hôtes à l'enseignement supérieur dans les pays voisins de la Syrie (Égypte, Irak, Jordanie, Liban et Turquie). Doté de 12 millions d'euros, le programme est coordonné par l'office allemand d'échanges universitaires (DAAD) au sein d'un consortium européen composé de Campus France, du British Council et de l'organisation néerlandaise pour l'internationalisation de l'éducation (Nuffic).

L'initiative s'étend sur une période de quatre années et demi (avril 2016 – août 2020). Elle s'articule autour de quatre types d'action : l'octroi de bourses d'études, la mise en place de formations linguistiques, le financement de projets éducatifs innovants visant à renforcer l'offre de formation

locale et les capacités des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que l'organisation d'actions institutionnelles et d'événements de dialogue politique.

Des guichets dédiés au conseil et à l'orientation des étudiants syriens ont été mis en place dans les cinq pays cibles du projet afin de renseigner les étudiants sur les différentes possibilités d'accès à l'enseignement supérieur et les bourses d'études disponibles. Plus de 26 000 étudiants ont ainsi bénéficié de cet accompagnement. De plus, HOPES a permis de financer 620 bourses d'études complètes qui ont été attribuées aux étudiants syriens et aux jeunes en situation de vulnérabilité des pays d'accueil, et 381 étudiants ont déjà obtenu leur diplôme.

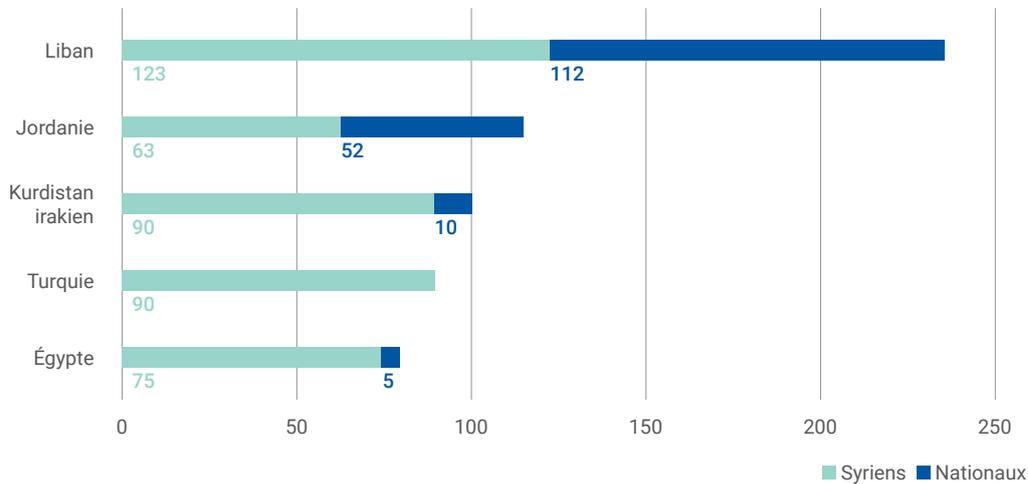
L'initiative a également dispensé des formations linguistiques avec le *Higher Education English Access Programme* (HEEAP) en proposant des modules de formation en anglais adaptés aux besoins des étudiants et au contexte de chaque pays¹³. Plus de 8 500 étudiants ont bénéficié de ce programme¹⁴.

De plus, HOPES a mis en place un dispositif de financement de projets éducatifs innovants de court terme portés par des établissements des cinq pays cibles. Le premier appel à projets, qui date de 2017, a permis de financer en tout 17 projets et celui de 2018, 15. HOPES estime que près de 37 000 réfugiés et jeunes en situation de précarité ont pu bénéficier de ces 32 projets.

13 À noter qu'il n'y avait pas de formation HEEAP proposée en Irak.

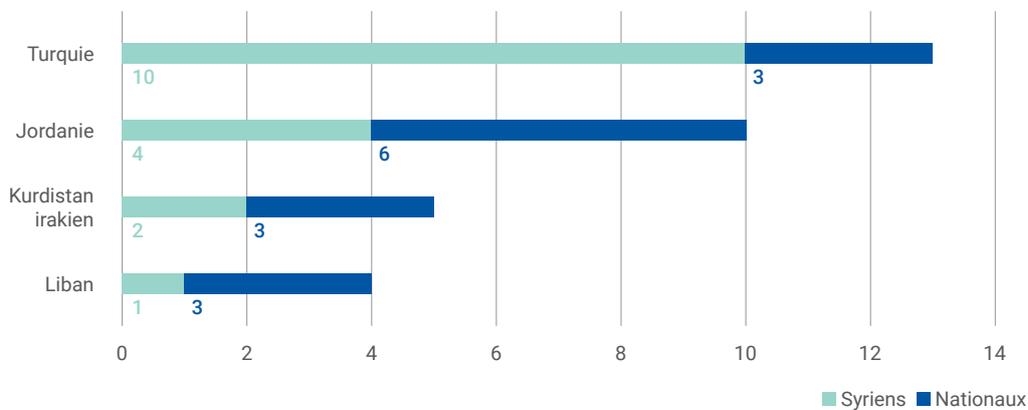
14 Factsheet, HOPES, janvier 2020.

Nombre de bourses attribuées par HOPES par pays



Source : *Factsheet*, HOPES, janvier 2020.

Nombre de projets d'éducation financés par HOPES par pays



Source : *Factsheet*, HOPES, janvier 2020.

Par exemple, le projet mis en œuvre par *Bojeen Organisation for Human Development* au Kurdistan irakien a contribué à améliorer les résultats académiques des étudiants syriens des camps de Dahuk et d'Erbil pour leur permettre d'accéder aux études supérieures. Le projet *ENTREPRENEUR* piloté par l'Université de Yarmouk en Jordanie a financé la création de formations en entrepreneuriat et d'un incubateur de start-up pour les étudiants. Le projet *RAHAL* mené par l'organisation *Ettijahat-Independent Culture* a permis de développer la scène artistique syrienne à travers des collaborations entre des artistes syriens, ceux de la région et d'Europe, et en permettant à neuf jeunes artistes syriens sélectionnés de poursuivre des études supérieures.

Enfin, le projet HOPES a soutenu la mise en place d'actions institutionnelles et d'événements de dialogue politique par l'organisation de deux conférences régionales et de 20 dialogues nationaux avec les parties prenantes.

- des actions de communication : développement et diffusion des outils de communication du projet, animation des réseaux sociaux et organisation d'événements de networking ;
- et le volet régional : des activités en ligne et l'organisation de webinaires axés sur l'accès au marché du travail seront proposés à la communauté de boursiers et d' alumni de l'ensemble des programmes d'enseignement supérieur financés par le Fonds Madad.

Ces deux derniers axes sont pilotés par Campus France.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.hopes-madad.org/>
www.facebook.com/HOPESProject
twitter.com/HopesMadad
 Contact : hopes@hopes-madad.org



HIGHER AND FURTHER EDUCATION
 OPPORTUNITIES & PERSPECTIVES

Une seconde phase du projet, **HOPES-LEB**, financée à hauteur de 8,4 M€ par le Fonds Madad, a été lancée en avril 2020 pour une durée de 44 mois. Elle est mise en œuvre par le DAAD (chef de file), Campus France et le NUFFIC néerlandais. Dans la continuité de la première phase, elle vise à améliorer la situation des jeunes Libanais en situation de vulnérabilité et des réfugiés de la Syrie en facilitant leur accès à l'enseignement supérieur au Liban. Le projet s'articule autour de quatre axes :

- l'attribution de bourses d'études : au moins 1 000 bourses seront attribuées aux étudiants syriens et libanais en situation de vulnérabilité dans le but de poursuivre leurs études au Liban ;
- des appels à projets innovants : lancement d'appels à projets auprès d'institutions du post-secondaires au Liban afin de renforcer leur offre de formation et leurs capacités à répondre aux besoins des boursiers ;

Autres projets soutenus par le Fonds Madad de l'UE

Le Fonds Madad finance d'autres projets à destination des réfugiés. **EDU-SYRIA** est un programme à destination des réfugiés syriens vivant en Jordanie ainsi qu'aux jeunes Jordaniens qui font partie des communautés d'accueil et qui sont situation de précarité. Démarré en 2016, le programme doit permettre à 400 étudiants syriens d'obtenir un bachelors de l'Université de Zarqa, à 300 étudiants syriens et 100 étudiants jordaniens de réaliser une formation courte professionnalisante au sein de la Luminus Technical University College (LTUC) et à 200 Jordaniens d'obtenir un master de la Jordan University of Science and Technology (JUST) et de la German Jordanian University (GJU)¹⁵.

Le projet **SPARK** a permis depuis 2016 à 2 484 étudiants d'obtenir une bourse pour étudier. Le projet est à destination des jeunes syriens et des jeunes en difficultés dans les communautés locales s'étend au Liban, à l'Irak, à la Turquie ainsi qu'à la Syrie. Il permet aux jeunes de suivre un programme de bachelors ou une formation professionnalisante (Liban)¹⁶.

Un autre projet, mis en place par l'HCR, a permis depuis 2016 à 1 783 étudiants syriens d'intégrer un programme d'étude en turc en leur apportant des cours intensifs pour les préparer à intégrer l'enseignement supérieur. En association avec le programme de bourse du gouvernement turc, le HCR a également octroyé 354 bourses d'études pour une durée de trois ans¹⁷.

¹⁵ *Projet Factsheet : EDU-SYRIA – Vocational Education & Training and Higher Education Programme for Vulnerable Syrian and Jordanian Youth*, Commission européenne. URL : https://ec.europa.eu/trustfund-syria-region/sites/tfsr/files/unhcr_factsheet_-_higher_and_further_education_-_turkey_0.pdf.

¹⁶ *Projet Factsheet : SPARK – Access to Higher Education for Syrian Refugees and Internally Displaced People to Prepare for Post-Conflict Reconstruction of Syria and Integration in Local Communities*, Commission européenne. URL : https://ec.europa.eu/trustfund-syria-region/sites/tfsr/files/spark_factsheet_-_higher_and_further_education_livelihoods_and_local_development_-_lebanon_iraq_turkey_and_syria_1.pdf.

¹⁷ *Projet Factsheet : Increasing Access to Higher Education for Syrian Refugees in Turkey*, Commission européenne. URL : https://ec.europa.eu/trustfund-syria-region/sites/tfsr/files/unhcr_factsheet_-_higher_and_further_education_-_turkey_0.pdf.

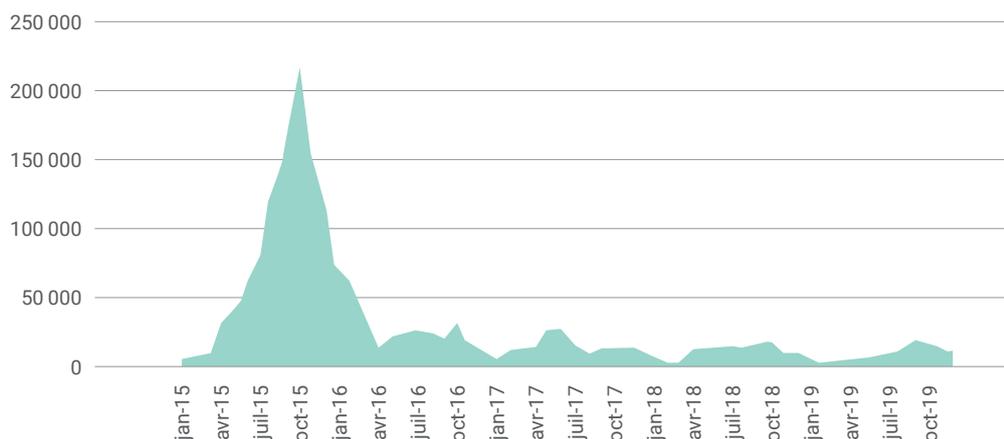
L'accueil des étudiants réfugiés dans l'Union européenne

Originaires d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud, de nombreuses personnes arrivent dans l'UE par la mer Méditerranée et les Balkans pour fuir conflits, persécutions et pauvreté. Le conflit en Syrie amplifie ce phénomène en provoquant un pic en 2015 avec l'arrivée de plus d'un million de personnes en quelques mois. La question de l'accueil devient un enjeu politique majeur : elle est source de conflits et tensions diplomatiques au sein de l'UE, puisque les pays ne sont pas d'accord sur l'attitude à adopter face aux enjeux migratoires. Si de nombreux pays d'Europe occidentale poussent pour la mise en place de quotas d'accueil de réfugiés, une grande part des pays d'Europe de l'Est sont réfractaires aux flux migratoires qu'ils considèrent comme une menace.

LES PRINCIPALES DESTINATIONS DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

En Europe, les principaux pays d'accueil des réfugiés en termes d'effectifs sont l'Allemagne, la France, la Suède, l'Italie, puis l'Autriche. En revanche, si l'on rapporte les effectifs de réfugiés accueillis au ratio de la population totale, la Suède est le premier pays d'accueil avec 3,5 % de sa population totale composée de réfugiés et demandeurs d'asile en 2017, suivie par l'Autriche (1,9 %) et l'Allemagne (1,5 %). Ils ne comptaient en France que pour environ 0,6 % de la population et 0,4 % en Italie¹⁸. Les Syriens représentent à eux seuls plus d'un million de déplacés dans l'UE, dont près de 800 000 en Allemagne¹⁹.

Nombre d'arrivées par voie terrestre et maritime, zone méditerranéenne

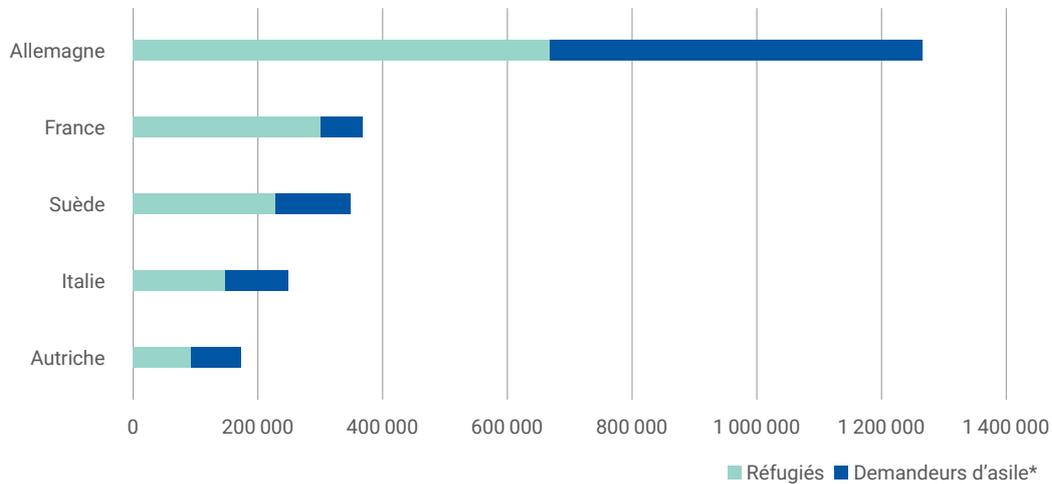


Source : HCR, janvier 2020.

¹⁸ *Statistical Yearbook 2016*, UNHCR, 16^e édition, février 2018 ; Commission européenne, janvier 2020.

¹⁹ *Syrian Regional Refugee Response*, UNHCR. URL : https://data2.unhcr.org/en/situations/syria#_ga=2.205477520.1474081998.1580118555-855851170.1579794164 ; « Syrische Flüchtlinge », Mediendienst Integration. URL : <https://mediendienst-integration.de/migration/flucht-asyl/syrische-fluechtlinge.html>

Nombre de réfugiés par pays d'accueil (fin 2016)



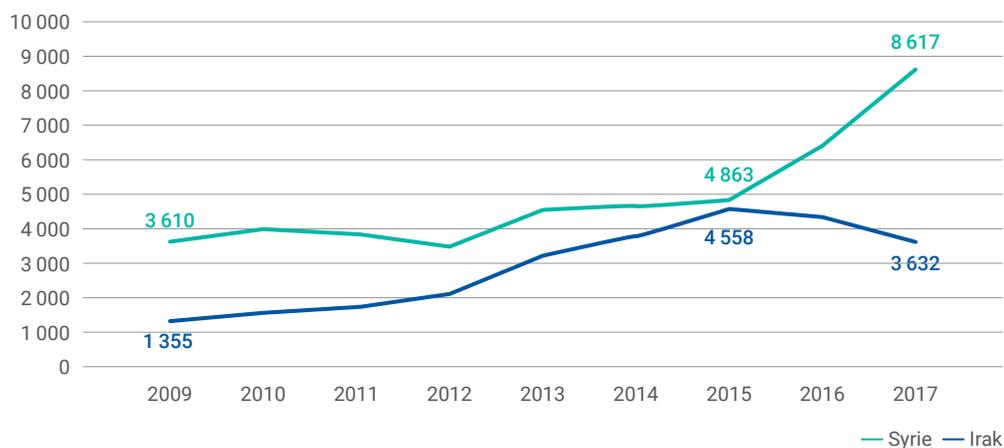
Source : *Statistical Yearbook 2016*, UNHCR, 16^e édition, février 2018, URL : <https://www.unhcr.org/statistics/country/5a8ee0387/unhcr-statistical-yearbook-2016-16th-edition.html>

* La modalité « demandeurs d'asile » dénombre les personnes qui ont demandé une protection internationale mais dont le statut n'a pas encore été décidé. Nous ajoutons également les personnes apatrides dans cette catégorie.

Cette population de réfugiés et demandeurs d'asile est composée de nombreux jeunes en âge d'étudier, qui ont parfois déjà suivi des formations dans leur pays d'origine. Il se pose alors la question de leur accès à l'enseignement supérieur,

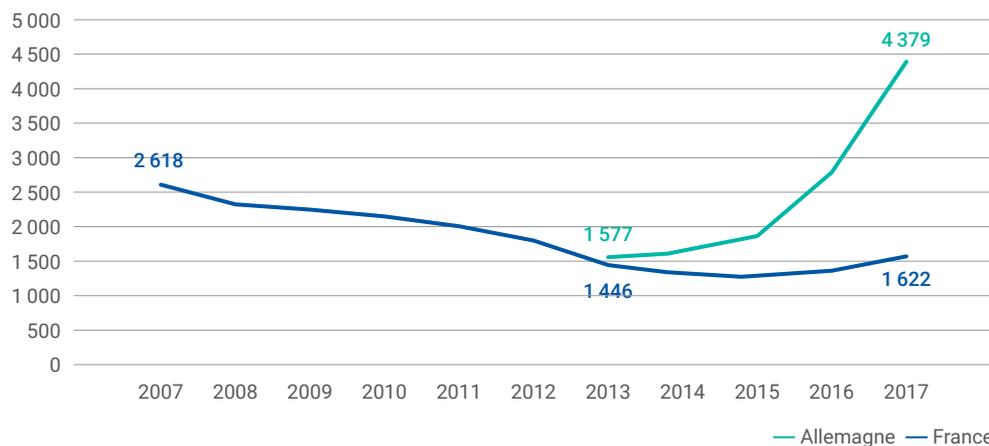
avec tous les obstacles qu'ils peuvent rencontrer : barrière de la langue, absence de preuve de diplôme ou non-reconnaissance de leur diplôme, situation d'illégalité, etc.

Nombre d'étudiants en mobilité diplômante dans l'UE, par nationalité (2009-2017)



Source : ISU, janvier 2020.

Étudiants syriens en mobilité diplômante par pays d'accueil (2007-2017)



Source : ISU, janvier 2020.

Note : Les données antérieures à 2013 pour l'Allemagne ne sont pas disponibles.

LES INITIATIVES ALLEMANDES POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Selon le HCR, l'Allemagne accueillait à la fin de l'année 2018 plus d'un million de réfugiés, auxquels s'ajoutent plus de 369 000 demandeurs d'asile. Ces chiffres comprennent un grand nombre de jeunes (moins de 25 ans) auxquels des programmes d'accueil sont proposés dans les établissements de l'enseignement supérieur allemand.

Le programme Integra, *Integration von Flüchtlingen ins Studium*, soutient la mise en place de cours de langue et de cours spécialisés à destination des réfugiés afin de préparer leur entrée dans un parcours diplômant d'un établissement supérieur allemand. Il est mis en place par le DAAD et financé par le ministère de l'Éducation et de la Recherche fédéral pour un total de 100 millions d'euros. En 2018, environ 10 000 réfugiés ont bénéficié de ce programme (autant qu'en 2017). 78 % d'entre eux sont originaires de Syrie. 20 % avaient déjà obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur dans leur pays d'origine et 27 % supplémentaires avaient déjà commencé à étudier.

Integra s'adosse au **programme Welcome – Students helping Refugees**, porté par des étudiants bénévoles. Il inclut des projets de parrainage entre des étudiants de l'université et des étudiants réfugiés, des projets de tutorats spécialisés et plusieurs cours linguistiques dirigés par des jeunes enseignants et des étudiants en études germaniques. Le DAAD finance actuellement 162 projets.

Enfin, le programme du Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie et du DAAD, **NRWege ins Studium**, a permis en trois ans de donner des bourses à plus de 8 000 réfugiés¹. En tout, ce sont près de 32 000 places de cours – ou environ 25 000 si on exclut les réfugiés qui suivent plusieurs programmes – qui ont été créées dans le cadre des programmes du DAAD pour les réfugiés².

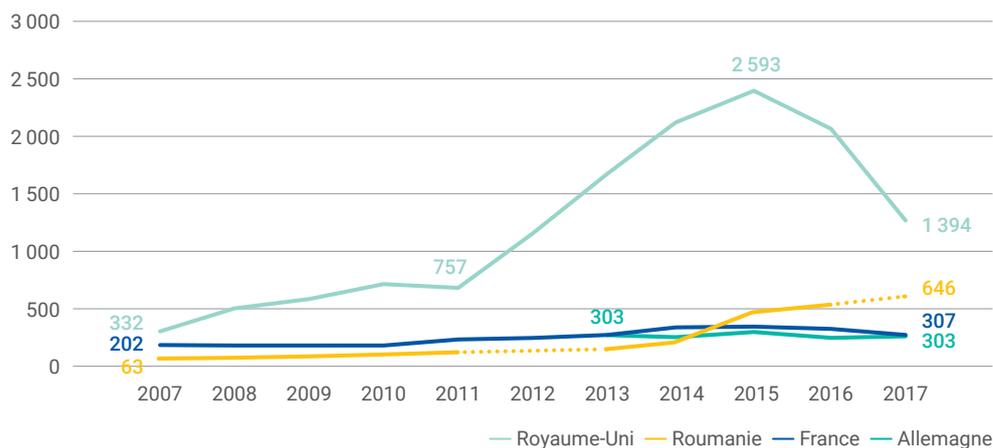
1 « 26 Millionen Euro für 'NRWege' », *Wir in NRW – Das Landesportal*, septembre 2010. URL : <https://www.land.nrw/de/pressemitteilung/26-millionen-euro-fuer-nrwege-landesregierung-baut-gemeinsam-mit-daad-programme>

2 *Wissenschaft weltoffen, Daten und Fakten zur Internationalisierung von Studium und Forschung in Deutschland*, Deutscher Akademischer Austauschdienst, 2019, pp. 58-60.

Le nombre d'étudiants en mobilité diplômante parmi les principales nationalités de réfugiés en Europe a fortement augmenté depuis le début des années 2010. Ainsi le nombre d'étudiants syriens est passé de 3 600 en 2009 à plus de 8 600 en 2017, soit une augmentation de 139 %. Plus d'un étudiant syrien sur deux dans l'UE est en Allemagne et un sur quatre en France. Les deux pays affichent toutefois une dynamique contraire concernant l'accueil d'étudiants syriens : alors que l'Allemagne en accueille 178 % de plus en 2017 qu'en 2013, la France n'affiche qu'une hausse de 12 % ; elle est même en baisse de près de 40 % sur dix ans (de 2 600 en 2007 à 1 600 en 2017). Cette différence dans l'évolution s'explique par la mise en place outre-Rhin d'une politique volontariste d'accueil des étudiants réfugiés (cf. encadré).

L'autre principale population d'étudiants originaires de pays en conflit, sont les étudiants irakiens. Ils sont 3 600 en mobilité diplômante dans l'UE en 2017 avec un pic à 4 600 en 2015, multipliant ainsi leurs effectifs accueillis par plus de trois entre 2009 et 2015. Le Royaume-Uni est le premier pays d'accueil des étudiants irakiens en mobilité diplômante de l'UE ; le pays accueillait ainsi près de 57 % des effectifs irakiens dans l'UE en 2015, une proportion qui retombe à un peu moins de 40 % en 2017. L'augmentation du nombre d'étudiants en mobilité diplômante au Royaume-Uni coïncide avec le retrait des forces étrangères du pays à partir de 2010, la recrudescence de conflits dans le Kurdistan irakien en 2011 et la seconde guerre civile irakienne à partir de 2013. En effet, le Royaume-Uni est une des principales destinations des réfugiés kurdes qui fuient la guerre civile ; autour de 65-70 % de la population originaire d'Irak au Royaume-Uni est kurde²⁰.

Étudiants irakiens en mobilité diplômante par pays d'accueil (2007-2017)

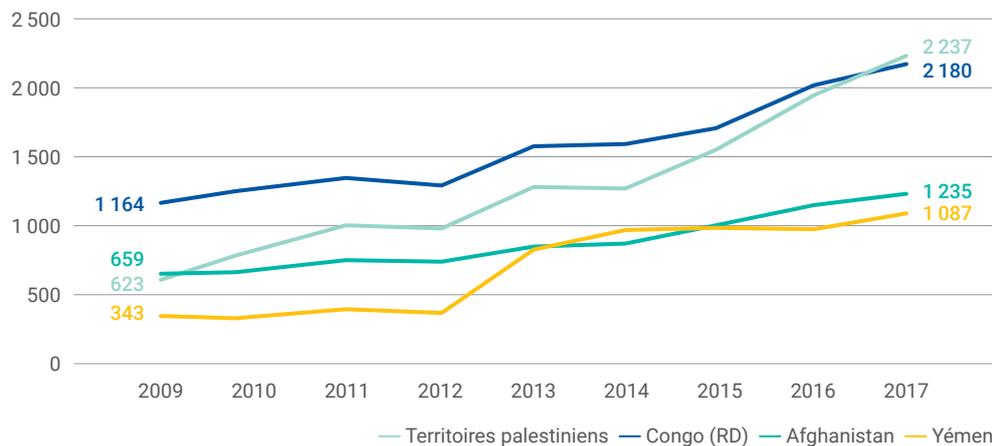


Source : ISU, janvier 2020.

Note : En pointillés sont représentées les estimations d'évolution.

²⁰ Begikhani, Nazand, Aisha Gill, Gill Hague et Kawther Ibraheem. *Final Report : Honour-based Violence (HBV) and Honour-based Killings in Iraqi Kurdistan and in the Kurdish Diaspora in the UK*, Centre for Gender and Violence Research, University of Bristol and Roehampton University, 2010, pp. 29-30.

Nombre d'étudiants en mobilité diplômante dans l'UE, par nationalité (2007-2017)



Source : ISU, janvier 2020.

Parmi les autres populations d'étudiants en mobilité originaires de pays en conflit, les Congolais et les Afghans ont pratiquement vu leurs effectifs doubler depuis 2009, pour atteindre respectivement 2 200 et 1 200 étudiants en mobilité diplômante en 2017. Les évolutions les plus rapides sont celles des étudiants palestiniens et yéménites dont le nombre a plus que triplé depuis 2009.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL PROPOSÉS SUR LE SOL EUROPÉEN

En parallèle des programmes proposés localement dans les pays avoisinant les zones de conflit, l'UE est à l'origine de programmes d'accueil destinés aux réfugiés et demandeurs d'asile dans les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche européens. La mise en commun des programmes européens et l'harmonisation des dispositifs d'accueil sont pensées comme un moyen de faciliter les procédures. Plus généralement, ils contribuent à enclencher une dynamique globale d'accueil à l'échelle régionale.

Le réseau européen Euraxess

Le réseau européen Euraxess a mis en place le programme **Science4refugees**, destiné aux scientifiques réfugiés et demandeurs d'asile dans l'UE. Dans le cadre de ce programme, le projet Research Buddies vise notamment à connecter des binômes comportant chacun un chercheur européen et un chercheur réfugié. Ceux-ci doivent travailler dans le même champ disciplinaire afin de mettre en commun leurs connaissances et leurs outils de recherche. Ce projet permet aussi de mieux intégrer les chercheurs réfugiés à la communauté scientifique européenne. Le *Research Buddies* est effectivement pensé comme un système de parrainage visant à accompagner l'insertion des scientifiques réfugiés de façon individuelle et approfondie.

Ce programme sert de plateforme de rencontre scientifique. Il diffuse les annonces de recrutement destinées aux scientifiques réfugiés ainsi que leurs candidatures spontanées pour des stages, des postes à temps pleins ou temps partiels.

Le programme inHERE et son catalogue des bonnes pratiques

inHERE est un programme européen financé par ERASMUS+ entre 2016 et 2018 pour une période de 24 mois. Il a visé à faciliter l'accès et l'intégration des réfugiés au sein des établissements d'enseignement supérieur européens en organisant des événements et des publications pour sensibiliser les principaux acteurs concernés sur ces questions.

Par exemple, une semaine d'éducation administrative a été organisée à l'Université de la Sapienza de Rome, en afin de proposer une série d'instruments pour promouvoir le rôle des universités européennes dans l'intégration et le soutien des réfugiés, et des témoignages des universités européennes sur leurs expériences et pratiques. De même, l'évènement de dialogue politique organisé par Campus France le 22 mai 2018 concernait la façon dont les politiques publiques à l'échelle de l'UE et de ses États-membres permettent de soutenir les étudiants et les chercheurs dans l'enseignement supérieur européen. Cet événement a obtenu le label « EHEA Paris 2018 – La France dans l'Europe de l'Enseignement Supérieur » délivré par le MESRI. Enfin, une conférence sur les projets de soutien aux réfugiés en Europe a été organisée en septembre 2018 ; l'évènement proposait une plateforme d'échange avec d'autres projets de l'UE.

inHERE a été mis en œuvre par l'Union des universités de la Méditerranée (UNIMED), qui en a assuré la coordination, en partenariat avec l'Association des universités européennes (EUA), Campus France, l'Université de Barcelone et l'Université La Sapienza de Rome. Le HCR était partenaire associé du projet.



UNI(di)VERSITY

Démarré au 31 décembre 2019 pour une durée de deux ans, UNI(di)VERSITY s'adosse aux résultats du projet inHERE pour soutenir les actions des établissements de l'enseignement supérieur européen dans l'accueil d'étudiants et de personnel académique réfugiés. Financé par ERASMUS+ et coordonné par l'Université de La Sapienza, le projet implique également la participation d'UNI-MED, de l'EUA, de l'Université de Barcelone, de Campus France et de l'Organisation internationale pour la migration (OIM). Son principal objectif est de promouvoir le rôle des établissements de l'enseignement supérieur dans la promotion de l'inclusion et de la diversité culturelle, notamment en lien avec la migration. Plus globalement, il s'agit de faire prendre conscience à la communauté académique européenne de la responsabilité des établissements dans l'inclusion et de leur donner les moyens d'agir.

D'autres projets à destination de l'accueil des étudiants réfugiés sont financés par l'UE, comme par exemple :



- GREET – Guiding Refugees via European Exchange and Trade : <https://cordis.europa.eu/project/id/788557>



- RESCUE – Refugees Education Support in MENA Countries : <https://www.uni-med.net/fr/projects/rescue>



- TandEM – Towards Empowered Migrant Youth in Southern Europe : <https://iomintandem.com>

L'EUA a en outre mis en place une carte interactive, la **Refugees Welcome Map**, qui recense les projets qui viennent en aide aux étudiants et personnel académique réfugiés :

<http://refugeeswelcomemap.eua.be>

Partie 02

Les initiatives pour les étudiants et les chercheurs réfugiés en France



Dès la première moitié du XX^e siècle, la France voit naître différentes initiatives d'accueil des étudiants et des chercheurs exilés. En 1936, Louis Rapkine, un biochimiste d'origine biélorusse, crée, avec d'autres chercheurs français, le Comité d'accueil et d'organisation du travail des savants étrangers au Collège de France, accueillant les scientifiques fuyant les régimes nazis ou fascistes des pays voisins. Lorsque le régime de Vichy ferma le comité, Louis Rapkine organisa le passage de scientifiques français vers la Grande-Bretagne et les États-Unis. En 1956, près de 200 000 réfugiés hongrois ont été accueillis en quelques mois dans les pays occidentaux dans le cadre d'une coopération internationale inédite. Beaucoup d'entre eux sont très qualifiés (professeurs, chercheurs, etc.). Dans les années 1970, les scientifiques exilés, fuyant les dictatures d'Amérique latine ou la répression soviétique, ont été accueillis en France.

Au XXI^e siècle, pendant plusieurs années, il n'existait pas d'initiatives homogènes et harmonisées regroupant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Mais depuis l'année 2015, les efforts d'accueil destinés aux réfugiés et demandeurs d'asile dans l'enseignement supérieur ont repris. Ils sont menés à différentes échelles : celle du gouvernement, de l'Agence universitaire de la Francophonie¹ (AUF), mais également celle des établissements qui s'emparent individuellement de cet enjeu, et enfin des acteurs privés (associations, entreprises, start-up).

L'accueil des étudiants réfugiés en France

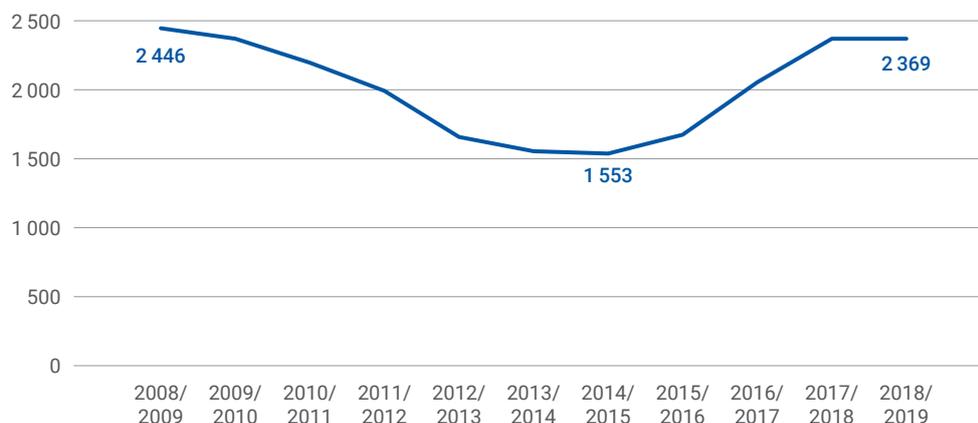
Selon le HCR, la France accueillait à la fin de l'année 2018 plus de 368 300 réfugiés et 89 000 demandeurs d'asile. Ces deux chiffres sont en forte hausse. Pour l'année 2018, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a recensé plus de 122 700 demandes, suivant une augmentation globale de presque 22 % par rapport à 2017.

Il est difficile d'avoir un compte fiable du nombre d'étudiants réfugiés. On peut se référer au nombre d'étudiants étrangers de la nationalité des principaux pays d'origine de la mobilité – mais seule

une proportion est effectivement réfugiée. Regarder de près les évolutions d'effectifs peut permettre d'estimer les flux d'étudiants réfugiés. Une autre possibilité est d'analyser le nombre d'étudiants qui fréquentent des cursus spécialement dédiés aux étudiants réfugiés. Ainsi, **les projets financés par l'AUF ont par exemple permis d'accueillir 1 500 étudiants réfugiés en 2018-2019** originaires d'une cinquantaine de pays et, en premier lieu, de la Syrie (34 %), du Soudan (18 %), de l'Afghanistan (8 %) et de l'Irak (6 %).

1 L'AUF est un réseau mondial d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche partiellement ou entièrement francophones, de près de 1 000 membres et présent dans 118 pays.

Nombre d'étudiants syriens en France (2008-2018)



Source : MESRI-SIES, 2019.

En 2018, l'Ofpra enregistre près de 2 800 demandes de protection de Syriens, en légère baisse après des années d'augmentation. Cela s'explique par la stabilisation de la situation militaire dans le pays à partir de décembre 2016 et le recul de l'État islamique².

Parallèlement, les effectifs d'étudiants syriens en France ont augmenté de plus de 50 % en cinq ans (2013-2018), pour atteindre 2 369 étudiants³. Cela fait suite à une forte baisse sur la période précédente. La remontée s'inscrit dans le contexte de la guerre civile syrienne.

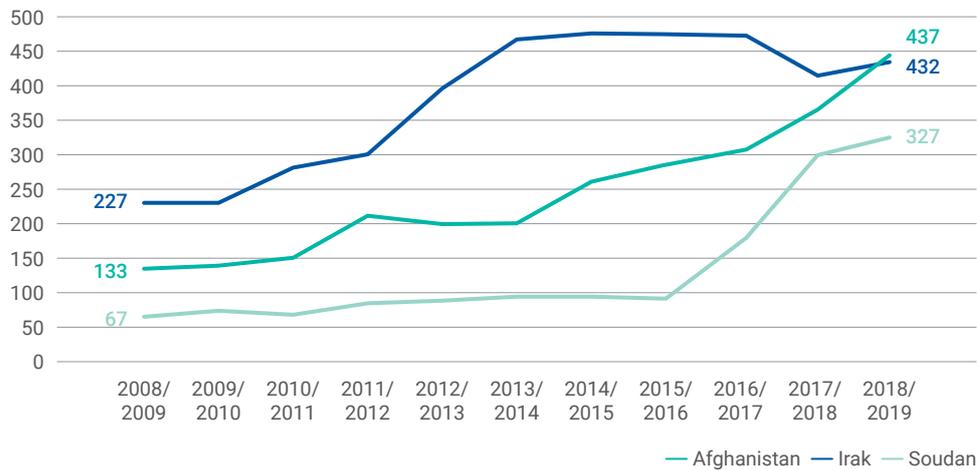
De nombreuses demandes de protection émanent également d'Afghanistan et d'Irak (respectivement 9 577 et 1 574 demandes en 2018). Elles s'expliquent par le climat général d'insécurité, avec la présence de groupuscules affiliés de l'État islamique en Afghanistan, la persécution exercée par des milices chiites et la présence de territoires « disputés » en Irak (Kurdistan irakien par exemple)⁴.

2 *Rapport d'activité 2018*, Office français de protection des réfugiés et des apatrides, p. 38.

3 Il s'agit ici de chiffres du ministère français en charge de l'enseignement supérieur. Il ne se réfère pas aux mêmes définitions que l'UNESCO et diffère donc du chiffre fourni par l'ISU et représenté page 18. Pour plus d'informations, cf. la méthodologie en page 35.

4 *Ibid.*, p. 37.

Nombre d'étudiants étrangers en France, par nationalité (2008-2018)



Source : MESRI-SIES, 2019.

Le nombre d'Afghans et d'Irakiens qui étudient en France est ainsi en augmentation continue. Leurs effectifs ont été multipliés par plus de trois pour les premiers et pratiquement par deux pour les seconds en seulement dix ans. Le contingent irakien affiche son plus haut niveau sur la période 2013-2016, avec en moyenne 470 étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur français.

En 2018, 4 338 demandes de protection issues du Soudan sont soumises à l'Ofpra. Les demandeurs originaires de la région du Darfour craignent

des persécutions en raison de leur appartenance ethnique ou de leur soutien (réel ou non) apporté aux groupes rebelles⁵. Cela s'inscrit donc plus globalement dans le contexte d'instabilité politique durable, qui ne devrait pas s'apaiser avec la révolution de 2019.

Le nombre d'étudiants soudanais en France a augmenté rapidement à partir de 2015-2016.

Alors que ce nombre passe de 67 étudiants en 2008-2009 à 95 en 2015-2016, il atteint 327 en 2018-2019 – soit +388 % en dix ans.

5 *Ibid.*, p. 33.

Des outils pour faciliter l'accueil des étudiants et des chercheurs réfugiés

LES INITIATIVES DES ÉTABLISSEMENTS

Plusieurs établissements se sont emparés des questions d'accueil des réfugiés. De nombreux programmes ont été proposés par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche pour intégrer les personnes réfugiées, souvent financés par les appels à projets de l'AUF. Parmi les établissements pionniers, Sciences Po a créé en mars 2016 sa première promotion composée exclusivement d'étudiants demandeurs d'asile ou réfugiés. Le projet a été porté par une association étudiante, *Welcome Refugees*, en partenariat avec la start-up Wintegreat. Cette formation inclut des cours de langue (anglais et français) et de méthodologie. Les étudiants ont également accès à l'ensemble des ressources pédagogiques (Moocs, e-learning) et des activités associatives, culturelles et sportives. Pour le semestre de printemps de 2016, ont été accueillis dix-neuf étudiants. L'année suivante (2016-2017), leur nombre a augmenté pour atteindre les 27 places.

Le DU « Passerelle », un diplôme pour les étudiants en exil

Du côté des universités, le **diplôme universitaire (DU) « Passerelle – Étudiants en exil »** est une formation spécialisée en langue, méthodologie et culture, destinée aux étudiants réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire forcés d'interrompre leurs études. Ce DU constitue une étape intermédiaire à l'intégration des étudiants réfugiés dans les établissements d'enseignement supérieur français et les prépare à acquérir les compétences linguistiques, culturelles et académiques nécessaires à la réussite universitaire (connaissance des méthodes d'évaluation françaises, prise de note et rédaction en français, préparation d'un exposé en français, rédaction de CV, de lettre de motivation ou de demande d'information en français).

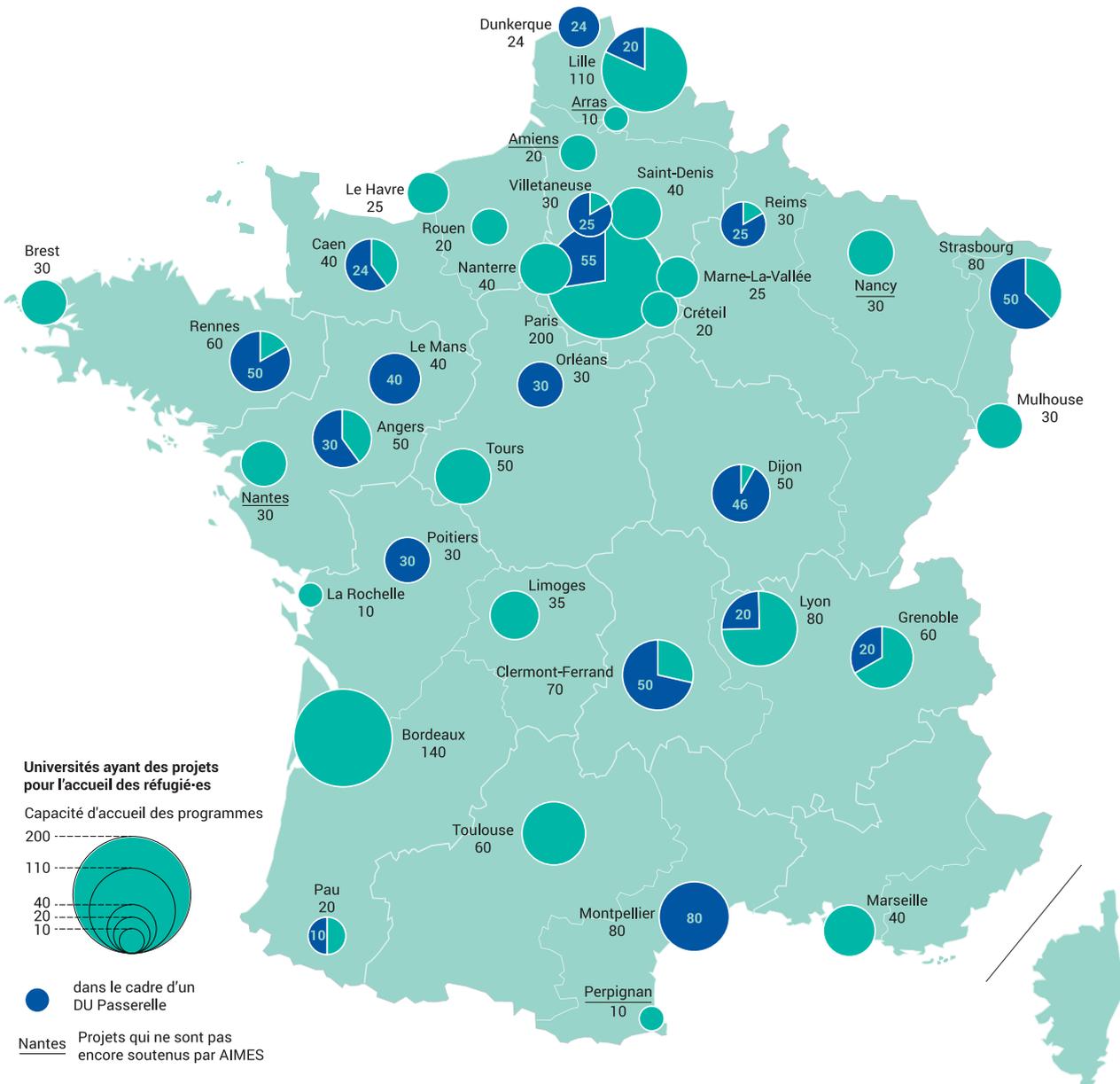
Ce DU habilite des programmes de formation préexistants, parfois proposés par l'université depuis deux ou trois ans. Désormais éligibles aux bourses sur critères sociaux et aux logements du CROUS, dix-neuf universités ont obtenu l'habilitation DU « Passerelle » pour la rentrée 2019,

WINTEGREAT, UNE START-UP SOCIALE

Créée en septembre 2015 par deux étudiants, Wintegreat compte aujourd'hui 2 400 bénévoles dont 200 enseignants et 500 professionnels actifs. Selon ses propres mots, « [elle] se donne comme mission de redonner vie aux projets professionnels des réfugiés et se positionne comme la passerelle manquante entre les personnes réfugiées et les entreprises en sortant ainsi d'une logique en termes de "réfugiés" pour atteindre celle de "talents" ».

L'association a ouvert l'accès à des formations à **plus de 1 000 étudiants réfugiés depuis 2015**, à travers l'instauration de 16 partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur français. 73 % d'entre eux ont pu s'insérer professionnellement dans les trois mois suivant leur sortie du programme. Pour la rentrée 2019, 500 étudiants bénéficieront des formations dans les établissements partenaires de Wintegreat. Récemment, la start-up s'est également investie auprès de partenaires professionnels en encourageant l'insertion de jeunes étudiants réfugiés dans des entreprises partenaires comme l'Oréal. L'objectif à l'horizon 2021 est d'atteindre 2 500 personnes accompagnées.

L'accueil des étudiants réfugiés dans les universités françaises (2019)



NB : À Paris, I'INALCO accueille 15 étudiants dans son DU « Passerelle », et la Sorbonne Université 40.

Source : AUF, août 2019.

à la suite d'une proposition de maquette-type par le MESRI dont toutes se sont inspirées. Environ 2 000 étudiants devraient avoir accès aux bourses pour les DU « Passerelle ». Pour pouvoir intégrer ces programmes, il faut avoir le statut de réfugié ou être bénéficiaire de la protection subsidiaire⁶.

L'AUF, soutien des initiatives des établissements

L'AUF a joué un rôle pionnier dans les DU « Passerelle » avec son programme **Accueil et Intégration des Migrants dans l'Enseignement supérieur (AIMES)** qui a précédé l'habilitation par le MESRI de différents programmes. Depuis 2016, l'AUF a lancé chaque année un appel à projets avec différents partenaires publics, dont la CPU et la CEDEFI, auprès de ses établissements membres en France ou à l'étranger souhaitant faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants en exil ayant le statut de réfugié, de demandeur d'asile ou bénéficiant de la protection subsidiaire. L'initiative a pour vocation d'accompagner les établissements qui proposent des dispositifs pertinents d'apprentissage du français, afin d'intégrer les étudiants en exil dans leurs formations universitaires et de faciliter ainsi leur insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2016, les financements AIMES ont permis d'accueillir 5 000 étudiants réfugiés, dont plus de 4 000 en France. Le premier appel (2016-2017) a permis à 25 projets de voir le jour, grâce à une levée de fonds de 400 000 euros auprès de partenaires publics et privés. Sur l'année scolaire suivante, 1 500 étudiants ont été accueillis en France et répartis sur 38 établissements. La même année, AIMES a également permis de financer trois projets au Liban, un en Belgique et un au Burundi. Globalement, le nombre d'étudiants concernés et de projets financés est en hausse depuis 2016. L'accent a été porté sur les projets innovants en matière d'apprentissage et sur le soutien aux dispositifs universitaires de FLE. **Les 38 projets soutenus pour l'année 2018-2019 permettent d'accueillir plus de 2 000 étudiants, dont 1 500 en France originaires de 50 pays différents** (majorité Syrie, Irak, Afghanistan et Soudan), mais également d'Europe orientale (Arménie, Ukraine, Russie, Kosovo, Albanie, Géorgie, Turquie), d'Iran, de Lybie et des Territoires palestiniens.

Dans l'appel à projets 2020, valant pour des actions à mener entre août 2020 et octobre 2021, l'AUF encourage la création du DU « Passerelle » mais ne la rend pas indispensable à l'obtention d'une subvention⁷.

r-e-s-o-m-e, LE COLLECTIF MILITANT AUX CÔTÉS DES MIGRANTS

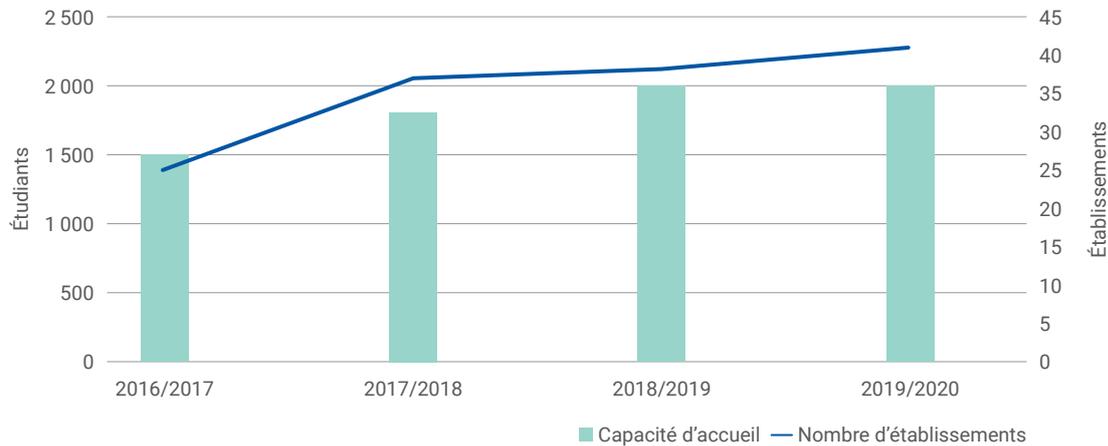
Le Réseau études supérieures et orientation des migrant-es et exilé-es (r-e-s-o-m-e) est un collectif de bénévoles cherchant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et faciliter l'orientation de tous les étudiants exilés. Il est composé d'étudiants, de professeurs, de personnes solidaires, d'associations de groupes informels. Le r-e-s-o-m-e a permis d'ouvrir un certain nombre de programmes de reprises d'études, au sein des établissements et des écoles. Ce sont des programmes de transition qui ont été conçus pour préparer les étudiants migrants à intégrer une formation diplômante dans l'enseignement supérieur français, souvent aboutissant à l'habilitation du DU « Passerelle ». Parmi les établissements adhérents au réseau figurent notamment l'École normale supérieure et le projet MigrENS, l'Université Paris Diderot et le Refugees Welcome USPC, Paris III Sorbonne Nouvelle et le Programme étudiant-e invité-e à Paris, Soledev de l'Université de Poitiers ou encore Agros Migrateurs de l'École AgroParis Tech.

Pour plus d'informations : <http://test.resome.org/>

⁶ Cf. glossaire page 34.

⁷ Pour plus de détails sur cet appel à projet, consulter notamment <https://www.campusfrance.org/fr/programme-aimes-lauf-lance-le-nouvel-appel-a-projets-2020>.

Nombre d'étudiants et d'établissements impliqués dans le programme AIMES



Source : Programme AIMES de l'AUF, août 2019.

Les 19 DU « Passerelle » existants sont subventionnés par l'AUF, ainsi que 15 universités sans DU formalisés.

Les parcours d'intégration spécifiques et adaptés proposant des cours de langue et de méthodologie aux étudiants réfugiés sont les principales voies d'intégration dans les établissements d'enseignement supérieur français. Si désormais de nombreuses universités proposent un DU « Passerelle », le nombre de places disponibles en France peut encore être augmenté. L'habilitation du DU passe avant tout par la recherche de financements et la mobilisation des établissements.

Il convient également de souligner le rôle joué par les associations dans l'accompagnement des étudiants réfugiés (France Terre d'Asile par exemple) et des collectivités territoriales qui peuvent proposer bourses et soutien.

Au-delà de la mise en place de formations à destination de réfugiés et demandeurs d'asile, il est indispensable de créer les conditions nécessaires leur permettant d'assister aux cours : reconnaissance des diplômes, éligibilité aux bourses ou encore créations de bourses spécifiques.

LES OUTILS DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

L'un des enjeux principaux de l'intégration des personnes réfugiées dans la vie professionnelle de leur pays d'accueil concerne la reconnaissance et la valorisation de leurs diplômes antérieurs. Mais cette question se pose pour la majorité des étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français. En effet, sur les 358 000 étudiants étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019, plus des trois quarts ne sont pas titulaires d'un baccalauréat⁸. Ces derniers n'ont pas suivi leur scolarité dans un établissement français mais ont fait valider une équivalence afin de pouvoir s'inscrire à l'université. Leur part est de 66 % pour les étudiants étrangers en licence, 83 % pour les étudiants étrangers en master et 92 % pour les étudiants étrangers en doctorat.

En France, le centre ENIC-NARIC France permet d'obtenir un document attestant du niveau d'études suivi et validé dans le pays d'origine. Il ne s'agit pas d'une équivalence mais d'une attestation de comparabilité entre le diplôme obtenu et celui du système français. Elle peut aider à

constituer un dossier de candidature pour intégrer une formation. **Pour les réfugiés, le centre ENIC-NARIC France a mis en place une procédure spécifique en ligne pour la reconnaissance des diplômes des réfugiés, plus simple, plus rapide et gratuite.** Les demandes des étudiants réfugiés sont traitées en priorité.

LA MISE EN PLACE D'OUTILS LINGUISTIQUES

L'apprentissage de la langue du pays d'accueil demeure un ressort essentiel de l'intégration sociale et professionnelle. Il existe plusieurs outils à disposition des personnes réfugiées. Pour vérifier son niveau de français, il existe :

Le TCF (test de connaissance du français) : le test officiel du ministère de l'Éducation nationale conçu par France Éducation International (anciennement CIEP). Certaines épreuves peuvent être passées en ligne et à distance. Les scores du TCF sont valables deux ans.

- Le TEF (test d'évaluation du français) : l'instrument de référence internationale créé et diffusé par la

CCI Paris Ile-de-France. Ce test mesure le niveau de connaissance et de compétence en français sur une échelle allant de 0 à 7. Il est disponible en version électronique, le résultat est immédiat. Le TEF peut être passé de multiples fois.

- Le DELF et le DALF (Diplôme d'études en langue française et Diplôme approfondi de langue française) délivrés par le ministère de l'Éducation nationale.

Pour apprendre le français, il existe les cours de FLE dispensés dans les centres labellisés et les Alliances Françaises. Les réfugiés ont également à disposition, des sites conçus spécialement pour les personnes migrantes :

- l'application FL@ de l'association *France Langue d'Accueil* pour apprendre le français avec son téléphone portable mais aussi trouver des services et des lieux utiles à Paris ;
- le livret de vocabulaire « Bienvenue chez toi » : un millier de mots et d'expressions utiles à la vie de tous les jours en français, anglais, arabe et farsi.

VOIR AUSSI

- L'Association française pour la formation des adultes propose des MOOCs (Massive Online Open Courses), notamment un consacré au FLE.
- OLS (Online Linguistic Support), une plateforme en ligne de l'UE conçue à la base pour les étudiants participants au programme Erasmus+. Elle permet d'évaluer ses connaissances et de continuer son apprentissage d'une langue. OLS est gratuit et existe dans 24 langues.
- TV5 Monde et sa plateforme Apprendre qui propose des exercices interactifs adaptés à tous les niveaux pour apprendre le français.
- RFI Savoirs, qui propose des exercices, des dossiers et des émissions pour apprendre et enseigner le français.

LES PROGRAMMES DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

À partir de la rentrée 2019, le gouvernement français a décidé de généraliser l'accès aux bourses et aux logements CROUS à tous les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cela accompagne la mise en place des « DU passerelle – Étudiants en exil ».

En outre, le **programme de bourses destiné aux exilés de nationalité syrienne inscrits au sein d'établissements d'enseignement supérieur français**, confié à Campus France, permet de financer des études pour une durée allant jusqu'à trois ans, dans différents domaines d'études. Le programme, lancé début 2016, ne concernait initialement que les étudiants de nationalité syrienne inscrits au sein d'établissements d'enseignement supérieur français et donc déjà présents en France. Pour la rentrée 2016-2017, le

programme a cependant été élargi aux étudiants syriens réfugiés au Liban. En tout, ce sont 265 étudiants qui bénéficient de cette bourse, pour une durée allant jusqu'à trois années.

Ces bourses couvrent une allocation mensuelle de 700 euros, une protection sociale, le suivi pédagogique de Campus France dans leurs études ainsi que les frais de transport pour les étudiants venant du Liban.

Un nouvel appel à candidatures sera prochainement lancé par Campus France pour l'année universitaire 2020-2021 à destination d'étudiants syriens résidant en France et inscrits en master pour l'année scolaire 2020-2021. Une vingtaine de boursiers seront sélectionnés par Campus France, l'Ambassadeur de France pour la Syrie, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et les conférences d'établissements.

Étudiants syriens en France	Promo 1 - mars 2016	93 étudiants
	Promo 2 - rentrée 2016/2017	76 étudiants
	Promo 3 - rentrée 2019/2020	22 étudiants
Étudiants syriens au Liban	Promo 1 - rentrée 2016/2017	30 étudiants
	Promo 2 - rentrée 2017/2018	28 étudiants
	Promo 3 - rentrée 2019/2020	16 étudiants

Source : Campus France, 2020

LE RÉSEAU MIGRANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEnS)

Fondé en septembre 2017 avec le soutien de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), le MEnS fédère et coordonne des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, instituts) et des associations, engagés dans l'accueil et l'insertion des étudiants et des chercheurs en exil en France.

Les membres du réseau alertent et accompagnent les pouvoirs publics dans la formulation de leurs réponses face aux enjeux posés par l'accueil des étudiants et des chercheurs réfugiés ou demandeurs d'asile : accès aux études, reconnaissance des diplômes, cours de français, coordination des actions au niveau local et national.

Le Forum Campus France a rejoint le réseau MEnS en 2017 grâce aux travaux de **l'atelier consacré à l'échange de bonnes pratiques sur l'accueil des étudiants et des chercheurs migrants en France**.

DES INITIATIVES POUR LES CHERCHEURS

Le programme d'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE) est spécifiquement destiné à accueillir et protéger les chercheurs réfugiés, ainsi que leur famille. Annoncé en octobre 2016, et lancé officiellement au début de l'année 2017, pour une durée de cinq ans, ce programme fait suite à la signature d'une convention entre le MESRI, le Collège de France et la Chancellerie des universités de Paris. Il réunit les grandes institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le ministère de l'Intérieur et le MEAE.

Depuis trois ans (2016-2019), **le programme PAUSE soutient 207 scientifiques en exil** dont 94 renouvellements au sein de 76 établissements d'enseignement supérieur ou de recherche français. Un tiers des bénéficiaires sont doctorants, 44 % post-doctorants et maîtres de conférence et 23 % sont chercheurs confirmés ou professeurs des universités. L'objectif du programme est d'accueillir 100 chercheurs par an⁹.

Les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur publics sont incités, par des financements, à recruter les scientifiques en danger et à les accompagner dans leur insertion professionnelle et personnelle. PAUSE coordonne ses efforts à l'international avec des programmes d'accueil similaires comme le Scholars at Risk coordonné par la New York University, l'initiative Philipp Schwartz de la Fondation Humboldt en Allemagne, The Council for At-Risks Academics en Grande-Bretagne ou The Institute of International Education Scholar Rescue Fund aux États-Unis.

PAUSE inclut une variété de nationalités : en 2017 par exemple, une jeune chercheuse turque poursuivie par la justice de son pays est accueillie en France avec sa famille dans le cadre du programme. Elle bénéficie d'une bourse pour achever sa thèse sur le sexisme dans la politique d'accueil des migrants en Turquie à l'université de Tours. La première année du programme, 98 chercheurs bénéficient du programme PAUSE – majoritairement des Turcs, mais également des Syriens ou encore des Yéménites.

⁹ *Sauver une vie, sauver des idées*, Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) https://www.college-de-france.fr/media/programme-pause/UPL1671412560474799028_FR_plaquette_PAUSE.pdf.

Conclusion

Des initiatives existent de longue date pour organiser l'accueil des étudiants et chercheurs exilés. L'arrivée d'un important contingent de réfugiés et de demandeurs d'asile au cours des dernières années, accélérée en partie par la guerre civile en Syrie, a toutefois encouragé la création de projets d'accueil dans l'enseignement supérieur.

Il est toutefois possible de discerner plusieurs perspectives d'avenir. Les enjeux que posent la formation et l'intégration des personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire permettent de délimiter les aspects prioritaires auxquels s'adressent les politiques publiques. De même, le modèle allemand offre une piste de comparaison intéressante et dessine plusieurs perspectives d'amélioration des programmes d'accueil à l'intention des étudiants réfugiés.

DÉLIMITER LES ENJEUX POSÉS PAR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Accueillir les populations réfugiées ne se limite pas à délivrer un statut. Les droits minimums que garantit la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés impliquent de mobiliser les ressources et les infrastructures nécessaires dans chacun des domaines d'accueil, à commencer par l'éducation.

Les ressources nécessaires sont multiples : matérielles, financières et humaines. Il s'agit en effet d'apporter une formation spécialisée et adaptée à environ 2 000 étudiants chaque année en France. Outre ces ressources, la reconnaissance

des qualifications antérieures et l'adaptation des formations proposées à chaque personne en fonction de son parcours académique constituent deux enjeux primordiaux. Enfin, l'insertion professionnelle et sociale des personnes réfugiées passe également par la constitution d'un réseau.

L'intégration des personnes réfugiées est donc tributaire de l'accès à l'éducation et au marché de l'emploi¹, mais implique également l'aménagement d'une place individuelle dans la société d'accueil qui ne soit pas entièrement déterminée par leur statut de « réfugié ». Les catégories d'« étudiant » ou de « réfugié » renvoient chacune à des imaginaires collectifs différents. Une étude datant de 2018 montre que les étudiants réfugiés syriens préfèrent, dans leurs discours, se rattacher à la catégorie d'« étudiant » plutôt qu'à celle de « réfugié »². Dans leurs récits, ces derniers justifient effectivement leur départ de Syrie avant tout par une volonté de poursuivre leur cursus universitaire. Pour les familles syriennes de classe moyenne ou aisée, la mobilité étudiante est perçue comme un signe de distinction sociale. À l'inverse, l'étude montre que l'obtention du statut de « réfugié » peut être vécue dans un premier temps comme le symbole d'un déclassement social et économique. De plus, la demande d'asile contredit l'idée de mobilité étudiante, car elle inscrit l'étudiant dans un temps d'exil dépassant largement celui des études. Face à cette opposition de statut, les étudiants réfugiés cherchent au contraire à redevenir les « acteurs de leur exil »³.

1 Dans les pays voisins de la Syrie, les réfugiés sont soumis à de nombreuses restrictions et ont par exemple très peu accès au marché de l'emploi

2 Sasia, Julie. « Être étudiant et réfugié, la catégorisation à l'épreuve des mobilités et des politiques d'accueil », *Migrations Société*, 174(4), 2018, pp. 75-89

3 *Ibid.*, p. 89

Glossaire

DEMANDEUR·SE D'ASILE

Définition de l'Ofpra

Personne de nationalité étrangère inscrite dans une procédure visant à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Le **bénéfice de la protection subsidiaire** est accordé à toute personne dont la situation ne correspond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir une atteinte grave.

DÉPLACÉ·E

Personne contrainte de quitter son logement pour se rendre ailleurs (dans son pays ou à l'étranger).

ÉTUDIANT·E EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DIPLOMANTE

Appellation adoptée par l'ISU et l'OCDE

Un étudiant international (ou en mobilité internationale) est un étudiant qui a traversé une frontière nationale ou territoriale dans le but de poursuivre des études supérieures et qui est inscrit dans un programme d'enseignement hors de son pays d'origine. L'origine de l'étudiant est déterminée en priorité par le pays d'obtention de son diplôme d'enseignement secondaire (baccalauréat ou équivalent).

Seuls sont pris en compte les étudiants en **mobilité diplômante**, c'est-à-dire les étudiants inscrits dans un programme sanctionné par un diplôme de l'enseignement supérieur. En d'autres termes, les étudiants qui participent à des programmes d'échange sont exclus de ces chiffres.

ÉTUDIANT·E ÉTRANGER·ÈRE EN FRANCE

Appellation du MESRI-SIES

Désigne un étudiant se déclarant de nationalité étrangère, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, et qui est inscrit dans l'établissement au 15 janvier de l'année universitaire et pour une durée au moins égale à trois mois. Sont pris en compte également l'enseignement à distance, la formation continue, l'alternance et l'apprentissage.

EXILÉ·E

Personne qui, volontairement ou non, a quitté son pays.

IMMIGRÉ·E

Définition de l'INED

Personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir en territoire français de manière durable – installation depuis un an.

RÉFUGIÉ·E

Définition de la Convention de Genève

S'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de ses origines ethniques, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Cette personne se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et elle ne peut pas ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays.

Méthodologie

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers en France, Campus France collecte, consolide et analyse des données internationales et nationales relatives à la mobilité étudiante. Ces éléments permettent d'accompagner l'ensemble des acteurs de cette mobilité dans leurs réflexions et actions.

Pour rédiger cette note, le service Études de Campus France s'est appuyé sur cinq sources de données :

- l'institut statistique de l'UNESCO (ISU) ;
- les bases de données du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) ;
- la sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI-SIES) ;
- les rapports de l'Union européenne sur les projets européens ;
- les données collectées au sein de Campus France.

Directrice de la publication : Béatrice Khaiat, Directrice générale

Comité éditorial : Florent Bonaventure et Noureddine Manamanni

Rédaction : Ariane Bernard, Élise Jadot et Hugo Zusslin

Merci à Marie-Astrid Berthelot, Laura Chamas, Raphaëlle Hallier et Louise Watts pour leur aide dans la rédaction de cette note

Campus France tient également à remercier Annick Suzor-Weiner de l'AUF, Mathieu Schneider du réseau MEnS ainsi que Pauline Prunier de Wintegreat pour leurs précisions

Édition : Ariane Bernard, Camille Longépé, Olivier Marichalar, Guillaume Tétard et Hugo Zusslin

Visuels : droit réservés

Cartographie : Philippe Rekacewicz

Réalisation : LUCIOLE

Les chiffres clés sur les réfugiés



26 millions

de réfugiés dans le monde en 2019, dont plus de 6 millions de Syriens,

3,7 millions en Turquie, 1,3 million en Allemagne et 400 000 en France



1 500

étudiants réfugiés dans des formations en France grâce à l'AUF en 2018-2019

37 000

réfugiés et jeunes en situation de précarité ont bénéficié des 32 projets financés par HOPES



19

diplômes universitaires « Passerelle - étudiants en exil »



207

chercheurs en exil accueillis en France dans le cadre du programme PAUSE



**CAMPUS
FRANCE**
campusfrance.org

